

UFA- IFAS Ancenis
Rattachée au CFA Saint Félix La Salle

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) **Diplôme de niveau IV**

Métier

L'aide-soignant(e) exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles 3 et 5 du décret no 2002-194 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier. L'aide-soignant(e) réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant(e) accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant(e) participe, dans la mesure de ses compétences, et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

L'aide-soignant(e) dispense donc, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier (cf. note 2), en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

Secteurs d'activité

L'Aide-Soignant(e) peut travailler dans le secteur sanitaire, (Hôpitaux, cliniques) dans le secteur médico-social (Etablissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes, Maisons d'accueil spécialisée, Foyer d'Accueil Médicalisé, Services de Soins à Domicile)

Il peut intervenir dans tous les secteurs de soins et d'accompagnement de la personne.

Prérequis

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux épreuves de sélection d'entrée en formation aide-soignante.

L'arrêté du 7 avril 2020 énonce les conditions et les modalités des épreuves de sélection.
legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEX000041789610/2021-01-12/

Objectifs

Les aptitudes et compétences visées au cours de la formation sont

- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie
- Apprécier l'état clinique d'une personne
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

Durée de la formation et calendrier de l'alternance

Pour la formation par la voie scolaire (hors apprentissage) la durée de la formation est de 11 mois. La durée des blocs de compétences (22 semaines de cours), des stages cliniques (22 semaines de stages) composent l'alternance de la formation aide-soignante.

La formation est suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage d'une durée de 18 mois dont 1 495 heures en centre de formation et en stages cliniques. La durée des blocs de compétences, des stages cliniques et les périodes chez l'employeur composent l'alternance de la formation aide-soignante.

Modalités d'accès

Les épreuves de sélection comportent la constitution d'un dossier et un entretien motivationnel. L'IFAS s'inscrit dans la procédure de l'Agence Régionale de Santé.

Le décret du 7 avril 2020 énonce les modalités d'accès sur le site legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEX000041789610/2021-01-12/

Le dossier d'inscription est à retirer à l'IFAS aux heures d'ouverture du secrétariat et/ou téléchargeable sur notre site stjosta.net/institut-aides-soignants/

Délai d'accès

Démarrage de la formation : début septembre de chaque année (décision collaborative avec l'Agence Régionale de santé).

Lieu de déroulement de la formation

La formation se déroule de façon alternée dans les locaux de l'IFAS d'Ancenis, dans les locaux de l'entreprise employeur de l'apprenti(e) et dans les structures de soins pour les stages cliniques.

Tarifs et Rémunération

Pour la formation par la voie initiale scolaire (hors apprentissage) la gratuité des coûts pédagogiques sont assurés par le Conseil régional.

Selon des critères identifiés, l'élève est rémunéré par le Conseil Régional ou le Pôle Emploi.

La formation par la voie de l'apprentissage est organisée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Elle est gratuite et rémunérée pour l'apprenti(e).

Age	Première année d'exécution du contrat	Seconde année d'exécution du contrat	Troisième année d'exécution du contrat
De 16 à 17 ans	27% du SMIC 444,31€	39% du SMIC 641,78€	55% du SMIC 905,07€
De 18 à 20 ans	43% du SMIC 707,60€	51% du SMIC 839,25€	67% du SMIC 1102,54€
De 21 à 25 ans	53% du SMIC ou du minimum conventionnel 872,16€	61% du SMIC ou du minimum conventionnel 1003,81€	78% du SMIC ou du minimum conventionnel 1283,56€
26 ans et plus	100% du SMIC ou du minimum conventionnel 1645,58€		

Le Coût de la formation est présenté à l'entreprise sur devis. Possibilité de prise en charge de ce coût par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont dépend l'entreprise. Se renseigner auprès du CFA.

Contacts

Pour la voie initiale par la voie scolaire (hors apprentissage)

Renseignements auprès du secrétariat de l'organisme de formation : UFA-IFAS Ancenis :

Tél : 02.40.96.41.22// mail : ifas.ancenis@stjosta.net

Pour la voie de l'apprentissage :

Renseignements auprès du secrétariat de l'organisme de formation : UFA-IFAS Ancenis :

Tél : 02.40.96.41.22// mail : ifas.ancenis@stjosta.net

Le campus St Félix-La Salle (OGEC NANTES ERDRE) : Tél. : 02 44 76 35 00 // mail : cfa-cfp@stfelixlasalle.fr

La formation

Enseignements de spécialité

- Les soins, la santé, la maladie, l'autonomie, le handicap
- Les règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les activités de la vie quotidienne
- Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de la personne, les paramètres vitaux
- La démarche clinique

- La relation à la personne soignée, le secret professionnel
- Les stages cliniques

Méthodes mobilisées

La formation est assurée en présentiel par des cours théoriques, des travaux dirigés et des travaux pratiques sur plateaux techniques dédiés à la Spécialité. La formation pratique en entreprise est placée sous la responsabilité d'un Maître d'apprentissage. La formation clinique est assurée par les tuteurs de stage dans les différentes structures de soins.

Modalités d'évaluation

Elles sont liées au référentiel de formation. Chaque bloc de compétences est évalué. Les modalités d'évaluation sont expliquées aux apprenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'accueil et l'organisation de la formation pour les personnes en situation de handicap seront systématiquement étudiés par le Référent Handicap de l'organisme de formation Mme Crespin Emmanuelle crespin.e@stjosta.net (CFP-IFAS) et auprès de Madame Sandrine Bejenne sandrine.bejenne@stfelixlasalle.fr référente handicap (CFA).

Poursuite d'études

Suite à sa formation, l'aide-soignant(e) peut devenir Infirmier Diplômé d'Etat, Assistant(e) de soins en Gériatrie, Agent de stérilisation.

Document actualisé le 01/06/2022.